



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

vg

P.V. PETI 01

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2016

du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 21 juin 2016 et de la réunion du 4 octobre 2016
2. Recevabilité de demandes de pétition publique
3. Examen d'une pétition ordinaire
4. Suivi des pétitions en cours d'instruction
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini
Mme Vera Haas-Gelejinsky, Administration parlementaire

Excusé : M. David Wagner

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 21 juin 2016 et de la réunion du 4 octobre 2016**

Les projets de procès-verbal sous rubrique ne suscitent pas d'observation et sont adoptés.

2. Recevabilité de demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 704 - Interdiction des vols de nuit

La Commission se prononce en faveur de la recevabilité du texte reformulé par le pétitionnaire.

Demande de pétition publique 720 - "An der Loft" amplaz "On Air" - Lëtzebuergesch als offiziell Sprooch am Radio aféieren an dat gesetzlech festhalen.

Etant donné qu'il n'existe qu'une seule radio de droit public au Luxembourg et que l'Etat se doit de n'exercer aucune d'influence sur les émissions musicales des radiosluxembourgeoises, la Commission ne peut se soustraire à l'impression que le pétitionnaire parodie une pétition sur la langue luxembourgeoise qui a suscité une grande polémique au cours des dernières semaines. La Commission juge à l'unanimité que le système des pétitions ne doit en aucun cas servir de plate-forme à de tels textes satiriques qui risquent d'exposer au ridicule la Chambre des Députés et se prononce contre la recevabilité de la demande 720 (voir également sous pétition publique 721).

Demande de pétition publique 721 - Changement vum Code civil deen op dem Code Napoléon baséiert an en neie Code ënnert dem Numm « Code Jang de Blannen »

En ce qui concerne de l'objet de la pétition, la Commission note que la législation luxembourgeoise actuelle ne connaît pas de Code Napoléon et que le personnage historique auquel se réfère le pétitionnaire ne parlait pas le luxembourgeois.

La Commission, convaincue qu'à l'instar de la pétition 720, la pétition 721 a une connotation manifestement satirique, émet un avis négatif au sujet de la recevabilité.

Un représentant du groupe DP demande à la Commission d'éviter que de tels abus soient tolérés en matière de pétitions.

Monsieur le Président réplique que la Commission traitera, au cours d'une prochaine réunion, un catalogue de mesures en vue d'optimiser le système actuel.

Demande de pétition publique 722 - Limitation des paiements en faveur des demandeurs d'asile pour ne pas encourager les migrations pour raisons économiques

La Commission est d'avis que le texte de la pétition crée l'impression que le Luxembourg ouvre ses portes à toute personne voulant abuser de son système social. Par ailleurs, le texte contient des affirmations gratuites qui ne correspondent pas à la réalité. Ainsi, les « Sachleistungen » en RFA ne sont pas standardisées et varient en fonction des Länder. Au niveau de la terminologie, les termes de « réfugié », « demandeur d'asile reconnu », « réfugié économique » prêtent à confusion. En vue d'une meilleure lisibilité du texte, le pétitionnaire est invité à utiliser les expressions des textes légaux en matière d'aide sociale accordée aux demandeurs de protection internationale.

Demande de pétition publique 724 - Bezuelbare Wunnraum

La Commission constate que le texte de la motivation de l'intérêt général est identique à celui du but de la pétition. Le pétitionnaire sera invité à reformuler son texte dans un langage propre.

Un représentant du groupe DP réitère sa revendication à la Commission de se doter de procédures permettant d'exiger de la part des pétitionnaires de fournir un texte rédigé en un langage propre. Dans la négative, il demande à ce que le texte initial soit publié avec la mention expresse qu'il s'agit de la version originale introduite par le pétitionnaire. Selon l'orateur, il n'appartient pas au secrétariat de redresser les erreurs matérielles.

Des représentants du groupe LSAP se rallient à ces propos.

Demande de pétition publique 723 - Einberufung eines Referendums zwecks Einführung eventueller Taxen (Péage) um auf Luxemburger Autobahnen und Landstraßen zu fahren! (nur für Nicht-Ansässige)

Abstraction faite qu'il y a lieu de supprimer le terme de « éventuel » précédant celui de « Taxen » et de redresser plusieurs imperfections au niveau du texte, la Commission avise favorablement la pétition 723.

Demande de pétition publique 725 - « NEEN » zu eiser Mammesprooch als äischt offiziell Sprooch. « NON » à la langue luxembourgeoise comme première langue officielle en matière administrative et judiciaire. « NEIN » zur luxemburgischen Landessprache als erste Amtssprache.

La Commission émet un avis positif au sujet de la demande de pétition publique 725.

Demande de pétition publique 726 - Développer la technique de thermoablation et sa prise en charge au Luxembourg afin d'éviter l'ablation thyroïdienne

La Commission émet un avis positif au sujet de la demande de pétition publique 726.

Demande de pétition publique 728 - Gratis öffentlechen Transport OCH fir Studenten

Monsieur le Président informe que le pétitionnaire tient à signaler qu'il a déposé le présent texte en sa qualité de président d'un syndicat. L'oubli du pétitionnaire sera redressé. L'avis de la Commission quant à la recevabilité de la présente demande est positif.

Demande de pétition publique 727 - Installation d'un système de barrière automatique au parking Hôtel de Ville d'Ettelbruck

Vu que l'objet de la pétition tombe sous la compétence communale, la Commission décide de continuer le texte, aux fins qu'il appartiendra, aux autorités de la Ville d'Ettelbruck et se prononce contre la recevabilité de la pétition publique 727.

Demande de pétition publique 730 - Fir eng steierlech Entlaaschtung vun den

Elengerzéier/innen (familles monoparentales)

La Commission émet un avis favorable au sujet de la pétition publique 730 et constate qu'elle est saisie d'une pétition ordinaire à objet identique (voir pétition ordinaire 729).

3. **Examen d'une pétition ordinaire**

Pétition 729 - Demande d'octroi de la classe d'impôt 2 aux familles monoparentales

En présence de la demande de pétition publique 730 la Commission décide d'en attendre l'issue de la période de signature avant de poursuivre l'instruction de la pétition ordinaire sous objet.

S'il est vrai que la pétition ordinaire 729 a été déposée deux jours avant la pétition publique 730, la Commission tient à souligner la différence en matière de procédure appliquée à la pétition ordinaire, d'une part, et à la pétition publique, d'autre part, et juge peu utile de saisir à deux reprises le même Ministre en vue d'une prise de position sur un même sujet.

4. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Clôture de pétitions

Les auteurs des demandes reprises ci-après ne se sont pas prononcés en faveur d'une poursuite de l'instruction de leurs pétitions. Par conséquent l'instruction de ces pétitions est à considérer comme étant close.

Pétition publique 649 - Für Luxemburg in den Eurovision Song Contest 2017

Pétition publique 670 - Elargir les aides du chèque service auprès des sociétés spécialisées dans les services aux particuliers. Aller au-delà des aides aux structures de garde ou bien des ASBL pour les activités sportives

Pétition publique 671 - Obligation de s'attacher dans les bus.

Pétition publique 672 - Permettre aux enfants nés après le 1^{er} septembre d'entrer en classe de 1^{er} cycle dans l'année de leurs 4 ans

Pétition publique 676 - Schnelleres und effektiveres Handeln bei der Einbürgerung nicht heimischer Arten

Pétition publique 679 - Plus d'argent pour le lait, la viande et des céréales

Pétition publique 681 – Demande d'interdiction de cracher sur la voie publique (places, trottoirs, rues, parcs ...)

Pétition publique 686 - Gratis Parkplätze für alle Schüler.

*

Débat public au sujet de la *pétition 651 - Rückerstattung von Flash Glukose Monitoring - Remboursement du Flash Glucose Monitoring*

En présence de la prise de position du Ministre de la Sécurité sociale, l'auteur de la pétition renonce à l'organisation d'un débat public, l'objet de la pétition étant rempli.

La Conférence des Présidents sera informée en ce sens.

Prise de position du Gouvernement

Pétition 647- Pour une surveillance des gérances de copropriétés

La prise de position du Ministre de la Justice du 10 octobre 2016 sera transmise au pétitionnaire. Sans réaction de sa part dans le délai de deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

5. Divers

Monsieur le Président passe en revue le calendrier des prochaines réunions :

Echange de vues avec des membres de la Commission des Pétitions et des Initiatives citoyennes du Conseil national de la République d'Autriche sous la conduite de Monsieur Michael Bernhard, Président, le 24 octobre 2016, à 14.45 heures ;

Débat public au sujet de la pétition 343 /400 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire, le 9 novembre 2016, à 09.00 heures ;

Réunion jointe de la Commission des Pétitions, de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des Consommateurs et de la Commission de l'Economie au sujet du débat public - pétition 605 - Stopp de Verkaf vu Pelz zu Lëtzebuerg, le 24 novembre 2016, à 08.30 heures ;

Dates à fixer :

Débat public au sujet de la *pétition 668 - Lëtzebuenger Produkter an der ëffentlecher Restauratioun ! (Créchen, Schoulen, Maisons Relais, Kliniken, Altersheemer, asw.)* *Priorité pour les produits luxembourgeois dans la restauration collective.*

Pétition 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-Sûre - réunion en présence de la Ministre de l'Environnement et des pétitionnaires !

Luxembourg, le 15 novembre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank